

60. Pendant l'hiver de 1871-72 la Compagnie de la Baie d'Hudson envoya un état de compte aux département des Travaux Publics, à Ottawa, pour des paiements et des provisions pour le chemin, au montant de £4,723 5s 9d. sterling. M. Dawson refusa de certifier ce compte, comme il n'avait pas été fait convenablement, et qu'aucune pièce justificative suffisante ne l'accompagnait mais il recommanda (voyez la lettre marqué B. page 7) le paiement de \$20,000 en a-compte, et le gouvernement paya plus tard \$15,000 à la compagnie.

70. Dans le mois d'août 1871, M. Buchanan, employé du département des Travaux Publics, fut envoyé par M. Dawson pour voir si les comptes de la Compagnie de la Baie d'Hudson contre le gouvernement étaient faits de la manière requise par le département. L'on tâcha alors de se procurer les bordereaux de paie et les pièces justificatives, quoique les comptes eussent été d'abord payés. Ces bordereaux de paie et ces pièces justificatives furent obtenus par MM. Buchanan et Spence, qui déclarèrent que tous ces documents devaient être signés par ceux qui avaient reçu d'abord l'argent, à l'exception de ceux d'un certain Charles Nolin, sur la différence apparente des signatures duquel l'attention spéciale des témoins fut appelée. On a introduit depuis, novembre, 1871, le système régulier du département, pour les paiements, les bordereaux de paie, etc.

80. Jus-qu'au 26 janvier 1872, les réclamations totales de la Compagnie de la Baie d'Hudson s'élevaient à £24,376 10s. 5d. sterling, sur lequel montant la commission se trouvait de £2,435 10s. 2½d. sterling. M. Dawson demanda une réduction de 5 pour cent sur les avances de provisions faites par la compagnie, qui lui semblaient trop élevées et prétendit que la compagnie, sur les dix pour cent de commission convenus, devait payer le personnel qui conduisait les travaux du chemin. La compagnie convint de rabattre les cinq pour cent de commission sur les provisions mentionnées dans son compte, et qui se montaient à £249 16s 0d sterling, mais le paiement du personnel n'est pas encore réglé. Le gouvernement a en conséquence retenu quelque \$12,000, jusqu'à ce que cette difficulté soit réglée.

90. Les comptes de la Compagnie de la Baie d'Hudson mentionnés plus haut, depuis 1871 jus-qu'au premier janvier 1873, pour construction et transport, atreignaient le chiffre de \$60,593.78 dont il reste \$12,092.76 à payer. Le montant dû à la compagnie sur les opérations de l'année dernière est de \$44,462.41. Ceci n'a pas été payé parce que le crédit était épuisé. (Voir la déposition de M. Dawson.)

100. Le nombre des employés, comprenant charpentiers, mécaniciens et constructeurs de navires engagés sur la route à la dernière saison étaient de trois cent soixante et dix, dont cent furent inévitablement mis de côté pendant l'hiver, par le retard que l'on mit l'automne de nier à envoyer le corps de police. Il y avait soixante-treize attelages d'engagés. Outre la police à cheval et autres services du gouvernement sur la route, 1,660 voyageurs, et des marchandises de la valeur de \$4,085 furent transportés l'année dernière. Les recettes du service des voyageurs s'élevaient à environ \$19,000.00 ;

110. Touchant l'état du chemin, M. Dawson dit que le chemin est très-beau, excepté sur un espace de 8 ou 10 milles de savane, qui a besoin de réparations ; et touchant la section du Fort Garry, M. Spence dit que " cette partie pourrât être considérée un bon chemin à l'exception d'une grande partie de prairie entre la Pointe-du-Chêne et le Fort-Garry, laquelle n'a jamais été complétée." Compensant tout, il estime le prix de \$2,650 par mille très-dispendieux.

120. En jugeant de la direction des travaux sur la section du chemin du Fort-Garry. aussir bien que du coût total des travaux pour confection et transport, il est évident que l'on doit tenir compte de l'état d'insurrection dans lequel Manitoba se trouvait alors, ainsi que des dépenses additionnelles encourues sur les travaux par le transport de l'expédition militaire sous le Colonel Wolseley, et de la hâte nécessaire pour rendre le chemin praticable aux troupes depuis l'angle nord-ouest du lac des Bois jusqu'à Fort-Garry.